



Transfert direct entre producteurs de la FLV-WMV d'une quantité de base (art. 9 du règlement de la FLV-WMV)

Reçu au service administratif le:

1. Données de référence

	Détenteur de la quantité de base	Preneur de la quantité de base
1. Nom – prénom :		
2. Adresse		
3. NPA / localité :		
4. No de tél. / natel / e-mail :		
5. N° de fournisseur :	(N°)	(N°)

2. Données de transfert

Veuillez cocher le type de transfert désiré et remplir ce qui convient :

Location : à partir du..... et jusqu'au

Vente : à partir du

21. Quantité en kg	
22. Quantité en toutes lettres	

3. Signatures

Les signataires déclarent accepter les termes du présent contrat et certifient que les données qu'il renferme sont conformes aux faits.

Le détenteur		Le preneur	
Lieu:	date:	Lieu:	date:
(signature)		(signature)	

4. Remarques

41. En cas de location, une résiliation par l'une des 2 parties pendant la durée du contrat n'est pas possible. Si l'exploitation du preneur venait à être dissoute, la quantité revient automatiquement au détenteur. Dans le cas d'un changement d'exploitant, le contrat reste valable pour le nouvel exploitant et est maintenu jusqu'à son échéance.
42. Un transfert temporaire est limité à la durée d'une année laitière (art. 9)
43. La demande de transfert concernant l'année laitière en cours doit parvenir au service administratif **au plus tard 1 mois avant la fin de l'année laitière (art 10).**

5. Déclaration de l'acheteur

En cas de livraisons de lait à un acheteur de lait, ce dernier confirme par sa signature que la demande d'augmentation de la quantité de base peut être commercialisée et donc à ce titre doit être prise en considération par le service administratif de la FLV-WMV.

Dans les cas où la quantité est transférée entre 2 acheteurs de lait différents, la demande doit être signée par les 2 acheteurs (art. 9, al. 4).

Lieu :	Date :	Lieu :	Date :
(Signature de l'acheteur du détenteur)		(Signature de l'acheteur du preneur)	

Annexe:

- Annexe 1 : convention sur le prix

Distribution:

- Un exemplaire original, avec l'annexe 1, au détenteur
- Un exemplaire original, avec l'annexe 1, au preneur
- Un exemplaire original, sans l'annexe 1, au service administratif de la FLV-WMV



Annexe 1 du contrat de transfert direct entre producteurs de la FLV-WMV d'une quantité de base

La présente annexe est partie intégrante du contrat du Les parties contractantes conviennent par ailleurs:

51. Les parties conviennent du montant suivant au titre du transfert:

(Prix en fr. / kg)	x	(quantité en kg)	=	(total en fr.)
--------------------	----------	------------------	----------	----------------

Dans le cas d'une location, le montant ci-dessus correspond au loyer annuel.

52. Le montant sera versé dans les 30 jours suivant la prise de décision par le service administratif à l'adresse suivante :

N° de CCP:
Nom de la banque:
N° de clearing bancaire:
N° de compte bancaire:

Un intérêt moratoire de 5 pour cent est dû en cas de **retard de paiement**, en vertu du droit des obligations (art. 104 CO).

53. **Conventions spéciales:**

.....
--

Les parties contractantes déclarent accepter les termes de la présente annexe 1 et confirment l'exactitude des données qu'elle contient.

Le détenteur		Le preneur	
Lieu:	date:	lieu:	date:
(signature)		(signature)	

Distribution:

Un exemplaire original de la présente annexe est remis au détenteur et l'autre au preneur